

## Les sept familles d'acteurs concernés par la politique énergétique



Le projet **Énergie, Écologie et Résilience en Afrique (EERA)**, initié par HELIO International avec l'appui financier de l'Alliance pour le Climat et le Développement (CDKN), vise à identifier les conditions d'une voie énergétique douce autonome au Togo, au Mali et au Bénin, qui a pour objectif de fournir les services énergétiques nécessaires pour atteindre le futur souhaité pour les populations, de manière compatible avec la viabilité environnementale, la résilience et selon les principes d'une gouvernance participative.

Le présent document présente les grandes familles d'acteurs concernés par la politique énergétique et la mise en œuvre de programmes énergétiques visant à satisfaire les besoins en services énergétiques des populations.

**Contact:** [helio@helio-international.org](mailto:helio@helio-international.org)  
**Guide VEDA:** <http://www.helio-international.org/toolkit/sep/>

### Une typologie axée sur les fonctions des acteurs

Qui entreprend la planification de l'accès aux services énergétiques modernes ? Qui a les compétences techniques ? Qui a la légitimité pour mener à bien la planification proposée ? Entreprendre une démarche de planification par la réponse aux besoins en services énergétiques implique d'oublier certains réflexes de la planification par l'offre, tels que la primauté donnée à l'extension du réseau électrique, à la mise en place d'un réseau de distribution de gaz ou de carburant, à la création d'un marché rural de bois.

La prise en compte de l'entièreté des filières énergétiques, incluant l'ensemble des équipements fournissant le service énergétique, implique un nombre d'acteurs élargi à des institutions qui semblent a priori étrangères au système énergétique, mais qui sont partie prenante dès lors qu'on considère la transversalité du système énergétique. Cette vision est indispensable quand la politique énergétique cherche à répondre plus directement et efficacement aux besoins en services énergétiques de l'ensemble de la population.

Ainsi, la typologie des acteurs est fondée sur les fonctions que ces derniers doivent assurer dans la conception, la réalisation et l'exploitation des filières énergétiques. Quel est l'intérêt de dresser un tel panorama des acteurs ? La réponse tient en une phrase : « *Il ne faut oublier personne...* ». Le système énergétique futur a l'ambition de donner à l'ensemble de la population, graduellement mais sûrement, accès à tous les services énergétiques modernes. Pour parvenir à cet objectif il est indispensable de voir contribuer un grand nombre d'acteurs entre lesquels doit s'établir un véritable consensus.

On considère sept familles d'acteurs, selon les fonctions que chaque famille assure dans la mise en œuvre du système énergétique. Le tableau de la page suivante définit ces catégories.

### Du maître d'ouvrage aux opérateurs de services énergétiques

Parmi ces acteurs il convient de souligner ceux qui créent un effet de levier conduisant à la fourniture généralisée de services énergétiques.

1. **Le maître d'ouvrage** planifie la réponse aux besoins en services énergétiques sur un territoire donné en définissant les infrastructures qu'il souhaite voir équiper, il définit un chronogramme et des priorités. Différentes catégories d'infrastructures sont définies en fonction de l'urgence, donc de la priorité, donc de l'appui financier direct que le maître d'ouvrage apporte à chaque catégorie.
2. **Des entreprises** sont sélectionnées pour répondre à la demande du maître d'ouvrage qui leur délègue la charge de promouvoir les services énergétiques en équipant les infrastructures des différentes catégories et les dispositifs associés destinés à fournir l'énergie finale.

3. Cette ou ces entreprises, que l'on peut qualifier **d'opérateurs de services énergétiques**, sont invitées à développer un marché de services énergétiques à partir des cibles prioritaires imposées par le maître d'ouvrage ; ces cibles prioritaires constituent un effet de levier que les entreprises utilisent pour l'extension, à l'ensemble du territoire, de l'accès aux services énergétiques. Ces entreprises sont épaulées par les prestataires de services financiers, elles peuvent faire appel aux opérateurs énergétiques qui leur livrent alors des énergies finales, ils peuvent aussi produire eux-mêmes ces énergies finales, qu'ils ne commercialisent pas mais qu'ils utilisent pour être à même de fournir les services énergétiques à leurs clients.

Le secteur énergétique, et le jeu des acteurs qui lui est associé, sont régis par un cadre légal et réglementaire très important et complexe. Des limitations peuvent être formulées, interdisant par exemple la délégation de service sur un territoire électrifié ou en voie de l'être. De nouvelles pratiques, de nouvelles approches et de nouveaux rôles que l'on peut inventer pour les différents acteurs peuvent, dans un premier temps, ne pas pouvoir être effectifs, c'est une question très sensible qui exige d'analyser le cadre légal et réglementaire, voire d'en proposer la révision si des barrières empêchent certaines initiatives de se concrétiser.

## Les sept familles d'acteurs concernés par la politique énergétique et la mise en œuvre de programmes énergétiques

### ORGANISMES PUBLICS.

Les institutions publiques définissent et mettent en œuvre la politique énergétique et des politiques sectorielles, la réglementation et la régulation, la maîtrise d'ouvrage. Elles couvrent plusieurs niveaux :

- *Supranational* : Communauté économique, pool énergétique.
- *National centralisé* : Ensemble des ministères, agences publiques, services centraux et services déconcentrés, commission de régulation, etc., y compris les services sectoriels (santé, éducation, agriculture, industrie, aménagement du territoire, etc.).
- *National décentralisé* : Ensemble des collectivités locales, nommées ou élues (régions, communes).

### PRESTATAIRES DE BIENS ET SERVICES.

Intervenant dans la mise en œuvre des filières énergétiques.

Entreprises et ONG assurant des fonctions de maîtrise d'œuvre de programmes : fourniture de services (conception, gestion, entretien, services juridiques, études économiques, opérateurs de services énergétiques, transport, etc.), fourniture d'équipements, production d'énergie lorsque cette production n'est pas le fait d'un opérateur énergétique.

Par exemple : bureau d'étude, équipementiers, ensemblier, particulier produisant de l'électricité revendue à un opérateur énergétique, opérateur de service énergétique.

### OPÉRATEURS ÉNERGÉTIQUES.

Entreprises publiques ou privées, assurant la fourniture d'énergie finale : compagnies d'électricité, sociétés pétrolières, distributeurs d'énergie, coopératives de producteurs ou de transporteurs de charbon de bois, etc.

### MÉDIATEURS.

Tout acteur indirectement concerné par le service à fournir, issu notamment de la société civile, assurant un rôle de «catalyseur» : organismes de recherche et de normalisation, universitaires, ONG, associations de consommateurs, journalistes, syndicats, et autres.

### UTILISATEURS ET BÉNÉFICIAIRES (INDUSTRIELS, MÉNAGES, AGRICULTEURS).

Personnes physiques et personnes morales utilisateurs de services énergétiques.

Ce sont les clients des opérateurs énergétiques et des opérateurs de services énergétiques. Ils peuvent être aussi producteurs d'énergie.

### BAILLEURS INTERNATIONAUX.

Les institutions financières internationales (IFI) sont des acteurs directs de la mise en place des programmes énergétiques qui visent explicitement à réduire la pauvreté. Ce sont des bailleurs multilatéraux et bilatéraux.

### SERVICES FINANCIERS.

Ensemble des banques et établissements de crédit et micro-crédit offrant localement un appui financier aux maîtres d'ouvrage, opérateurs, entreprises et ménages.